

Communiqué de presse
12 décembre 2006 – Cour des comptes

Le Fonds belge de survie tire trop peu d'enseignements des évaluations.

12 décembre 2006 - Le Fonds belge de survie (FBS) a pour mission d'améliorer la sécurité alimentaire des groupes de population les plus vulnérables dans les pays-partenaires de la coopération belge au développement. Un audit de la Cour des comptes consacré à la façon dont on tire des enseignements des évaluations des projets de développement révèle que le FBS évalue de nombreux projets, qu'il utilise également ces évaluations pour réorienter les projets, mais qu'il ne tire pas suffisamment d'enseignements de ces évaluations pour les projets suivants. Partant, les erreurs du passé sont souvent réitérées. La Cour des comptes a formulé des recommandations visant à augmenter la qualité des évaluations et à utiliser davantage ces dernières pour tirer des enseignements valables pour l'ensemble des projets. L'administration concernée et le ministre se sont engagés à prendre des initiatives dans ce sens.

Le Fonds belge de survie, qui relève de la compétence de la Direction générale de la coopération au développement (DGCD), a financé au total 122 projets de développement, dont 74 sont toujours en cours dans 20 pays d'Afrique (avril 2005). Le FBS intervient pour 210 millions d'euros dans la réalisation de ces projets, lesquels sont réalisés par des organisations multilatérales, des ONG belges et la Coopération technique belge (CTB). L'évaluation de projets est un instrument destiné à réorienter les projets et à tirer des leçons des succès et des échecs, afin d'intervenir d'une manière plus efficiente et plus efficace.

La Cour des comptes a vérifié si la qualité des évaluations (effectuées par les organisations multilatérales mêmes ou par des bureaux d'étude privés) est satisfaisante et si elles avaient servi à réorienter certains projets et à tirer des leçons pour les projets suivants.

Plus de la moitié des projets susceptibles d'être évalués l'ont été. Ces évaluations permettent surtout de bien appréhender les activités réalisées et leurs résultats immédiats (infrastructure, formations réalisées, ...). Néanmoins, elles présentent des lacunes : ainsi, elles comportent généralement peu d'informations quant à l'impact réel des projets sur la pauvreté, il est impossible de se faire une idée de la durabilité réelle des résultats obtenus, il n'apparaît pas suffisamment si les plus pauvres sont atteints, et - en cas d'échec - les rapports d'évaluation contiennent peu d'explications. Ces lacunes limitent la valeur des évaluations en tant qu'instrument d'apprentissage.

Actuellement, les rapports d'évaluation servent surtout à réorienter des projets individuels. Dans la mesure du possible, un consensus est recherché avec le partenaire exécutant, qui dispose d'une large autonomie. Par contre, pour la reconduction d'un projet, le FBS subordonne la poursuite du financement à certaines corrections.

Il n'existe, toutefois, pas de processus systématique permettant d'exploiter les évaluations pour en tirer des *enseignements valables pour l'ensemble des projets*. Il en résulte un risque accru de réitérer les erreurs du passé, ce qui ressort d'ailleurs des exemples décrits dans le rapport de la Cour des comptes. C'est ainsi que le FBS n'a pas encore suffisamment appris comment atteindre les plus pauvres : de nombreux projets ciblent plutôt les *pauvres actifs* (par exemple, propriétaires de terres agricoles), dans l'espoir que les bénéficiaires de ces activités percoleront

également vers les plus pauvres, mais sans pour autant organiser et mesurer effectivement cet effet *de percolation* (ou effet « *trickle down* »). Pour ce qui est des causes de l'échec d'un projet, il ressort des rapports d'évaluation que certaines faiblesses reviennent de manière récurrente, telles que la formulation d'hypothèses erronées dans la phase de préparation des projets (de sorte que, par exemple, les activités adéquates ne sont pas choisies) et des lacunes au niveau de la gestion de la mise en œuvre du projet (par exemple, gestion déficiente du projet, manque de clarté dans la structure organisationnelle, problèmes de gestion des ressources humaines, ...).

Dans le cadre des évaluations, le FBS devrait davantage vérifier si les plus pauvres sont atteints et consacrer plus d'attention à l'explication des lacunes constatées et à l'impact et à la durabilité réels des projets. Toutefois, une meilleure exploitation des évaluations ne s'obtient pas simplement en augmentant leur utilisabilité. Le FBS doit mettre en œuvre des systèmes visant à stimuler un processus d'apprentissage global des projets.

Le président du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement et le ministre de la Coopération au développement ont réagi de manière constructive aux conclusions et recommandations du rapport de la Cour des comptes. Non seulement l'audit sera utilisé au sein du Fonds belge de survie, mais ses conclusions sont également utilisables pour la DGCD dans son ensemble. L'administration envisage de prendre une initiative afin de valoriser le rapport dans le contexte plus large de la DGCD ou de la coopération au développement.

Informations pour la presse

La Cour des comptes est un organe collatéral du Parlement. Elle contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à l'amélioration de la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. La Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le rapport d'audit *Tirer des enseignements des évaluations de projets de développement. Gestion des connaissances au sein du Fonds belge de survie* a été transmis au Parlement fédéral. Le rapport intégral (54 pages) est disponible sur le site www.courdescomptes.be.

Personne de contact :
Jean-Marie Vande Walle
Cellule Publications fédérales
Tél. 02 551 89 84